



Newsletter du 25 mars 2026

Stabiliser les relations avec l'UE, en évitant le mirage de l'initiative d'une Suisse à 10 millions. La FINMA sous le feu croisé des critiques médiatiques et politiques. Le spectre de la surréglementation plane sur le secteur bancaire.

Le Conseil fédéral a adopté son message au Parlement sur le nouveau paquet d'accords avec l'Union européenne, ouvrant ainsi une phase politique décisive. L'objectif est clair : stabiliser et sécuriser la voie bilatérale, essentielle à l'accès au marché européen et à la prospérité suisse. Après des années d'incertitude depuis l'abandon de l'accord-cadre, Berne cherche à consolider une relation devenue plus fragile. Dans ce contexte, l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions », portée par l'UDC, introduit une forte tension dans le débat. Elle vise à limiter la population en s'attaquant à l'immigration, en invoquant des enjeux de sécurité et

d'infrastructures. Mais le Conseil fédéral et ses opposants mettent en garde : une telle mesure entrerait en conflit avec la libre circulation des personnes. Or, remettre en cause cet accord pourrait faire tomber l'ensemble des bilatérales. De plus, cette initiative ne répond pas aux véritables défis liés au logement, aux infrastructures ou à l'aménagement du territoire. Elle propose une réponse simple à des problèmes complexes, sans solution durable. À l'heure où la Suisse doit stabiliser ses relations avec l'UE, mieux vaudrait s'abstenir de les fragiliser pour une illusion politique.

- [Le Temps](#) / [Le Temps](#) / [Le Temps](#)

- [SRF](#) / [NZZ](#) / [SRF](#)

La pression politique et médiatique s'intensifie autour de la FINMA, critiquée pour son manque d'efficacité, alors même qu'elle réclame une extension de ses compétences. Un point de vue récent souligne que l'octroi de nouveaux pouvoirs ne permettra pas de corriger des failles structurelles ni de garantir une meilleure surveillance du secteur financier. En parallèle, des voix issues du monde politique appellent à une remise en question plus

profonde du rôle et du fonctionnement de l'autorité. Ces prises de position convergent vers un constat : le débat dépasse désormais la question des moyens pour porter sur la capacité réelle de la FINMA à remplir sa mission. On peut saluer que cette dynamique critique émane aussi du Parlement, en particulier d'une élue genevoise, signe d'un débat démocratique plus affirmé sur la régulation financière en Suisse.

- [NZZ](#) / [tippingpoint.ch](#)



Trois ans après la chute de Credit Suisse, le ton se durcit à Berne concernant l'encadrement prudentiel d'UBS. Le Conseil fédéral, sous l'impulsion de Karin Keller-Sutter, s'apprête à renforcer les exigences en matière de fonds propres et à prendre des mesures susceptibles d'alourdir sensiblement les obligations imposées aux établissements bancaires. Selon les scénarios évoqués, UBS pourrait devoir absorber plusieurs milliards de francs de contraintes supplémentaires. Face à cela, le message d'UBS est clair : alors que la reprise de Credit Suisse progresse bien sur le plan opérationnel, le vrai risque se situe

- [Le Temps](#) / [Financial Times](#)

désormais du côté d'un tour de vis réglementaire trop sévère. À cet égard, ce n'est pas uniquement UBS, mais l'ensemble du secteur bancaire qui met en garde contre le risque de surréglementation, lequel pourrait affaiblir la compétitivité de la place financière suisse. Il rappelle également la nécessité de maintenir une approche strictement proportionnée. Signe que la question de la surréglementation dépasse nos frontières, le Financial Times s'est fait l'écho des craintes du secteur. Le risque est désormais que le remède réglementaire s'avère aussi coûteux que le mal qu'il entend prévenir.

- [Blick](#) / [finews.ch](#) / [fuw.ch](#)

L'Association de Banques Privées Suisses (ABPS) compte 7 banques membres qui gèrent plus de 1100 milliards de francs et emploient près de 10 000 collaborateurs dans le monde, dont environ deux tiers en Suisse. A travers un secrétariat permanent basé à Genève, l'ABPS assure la défense et la représentation des intérêts des banques privées suisses, spécialisées dans la gestion de fortune.

Les membres de l'ABPS sont : Bordier & Cie SCmA, E. Gutzwiller & Cie Banquiers, Banque Lombard Odier & Cie SA, Mirabaud & Cie SA, Banque Pictet & Cie SA, Rahn+Bodmer Co. et Reichmuth & Co.